

Montélimar, le 31 mai 2017

L'AGGLOMÉRATION DE MONTÉLIMAR VOUS FOURNIT DU COMPOST GRATUITEMENT

Issu des eaux usées traitées à la station d'épuration de l'agglomération de Montélimar, ce compost peut être utilisé pour les jardins et les plantes.

Montélimar Agglomération et SUEZ engagés en faveur du développement durable

Le compost est un procédé écologique d'élimination des boues issues de l'épuration. En le proposant aux habitants, les boues d'épuration trouvent une seconde vie. Elles deviennent une nouvelle ressource ayant de la valeur puisqu'elles permettent de faire pousser les plantes. C'est le principe même d'**économie circulaire**.

Conseils d'utilisation

Le compost est disponible en libre-service à la station d'épuration de Montélimar, située Chemin des Gardes. Le compost peut être utilisé dans l'agriculture non-alimentaire, pour l'aménagement paysager et les espaces verts, pour la revégétalisation des sols, pour la sylviculture dans les espaces boisés, pour la réhabilitation de sites industriels, pour les jardins.

Le compost ne doit pas être utilisé pur mais mélangé à la terre à raison d'un volume de compost pour cinq volumes de terre.

Fabrication du compost

Le compost proposé par Montélimar Agglomération et SUEZ contient les boues issues des eaux usées, des déchets verts et des déchets de bois.

Une fois déshydratées, les boues issues de l'épuration des eaux de Montélimar Agglomération sont transportées à l'usine « Terres de Provence » de Mondragon. Elles y sont mélangées avec les déchets verts et le bois et mises en fermentation. C'est par ce processus que ces déchets sont valorisés en compost de qualité, avant d'être mis à votre disposition.

Composition

Le compost « Terres de Provence » est un amendement organique de classe A selon la norme 44 095 contenant des matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux. L'humus permet une libération progressive et efficace des éléments minéraux pour une alimentation optimale.

Le compost permet d'apporter des éléments fertilisants disponibles (azote et phosphore), d'entretenir le taux de matière organique du sol et de stimuler la vie microbienne du sol.

Horaires

Le compost est mis à disposition en vrac au public le 1er et le 3ème vendredi de chaque mois de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Pour les services Municipaux et Intercommunaux du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Pour les volumes supérieurs à 10 m³, un appel est nécessaire 72h à l'avance.

L'USINE « TERRES DE PROVENCE » DE MONDRAGON

L'usine de compostage « Terres de Provence » à Mondragon, entièrement conçue et réalisée par SUEZ, a été mise en service en 2007. Elle utilise un procédé biologique de conversion et de valorisation des boues en un produit stabilisé et hygiénisé semblable à un terreau : le compost normalisé. Elle permet le traitement des boues de 130 stations d'épuration de l'Ardèche, de la Drôme et du Vaucluse avec un gain de 2 à 3 fois le temps de compostage habituel. Elle innove principalement par son système respectant la traçabilité et la qualité du compost fabriqué :

- Procédé de traitement biologique aérobie intensifié : le compostage des boues est réalisé en deux semaines contre quatre à six habituellement.
- Maîtrise des trois paramètres cruciaux : humidité, température et oxygène.
- Objectif de qualité sur l'odeur, le bruit et les rejets aqueux : confinement total du bâtiment de fabrication, étanchéité des caissons de production du compost, traitement et désodorisation de l'air et traitement des eaux de process sur la station d'épuration de Bollène La Croisière.

LA STATION D'ÉPURATION INTERCOMMUNALE DE MONTÉLIMAR

La quantité de boues produite sur une station d'épuration est un excellent indicateur de la performance de celle-ci. Réalisée en 1976, la station d'épuration de Montélimar a subi des travaux de réhabilitation et d'extension pour répondre à l'évolution de l'Agglomération, multipliant ainsi par 3 sa capacité de traitement.

Les travaux réceptionnés en 2009 intègrent la mise en place d'une nouvelle technologie dite « CYCLOR ». CYCLOR est un procédé d'assainissement des eaux résiduaires par boues activées. Il permet de traiter à la fois la pollution carbonée et la pollution azotée et phosphorée, il est donc particulièrement adapté pour les rejets en zone sensible.

Une consommation très faible de réactifs chimiques, ressources non-renouvelables.

Une consommation énergétique plus faible que d'autres procédés.

Une installation zéro nuisance

Tous les postes générateurs de bruits et d'odeurs ont été étudiés. La station dispose d'une unité de désodorisation par voie physico-chimique pour limiter les nuisances olfactives au personnel et aux riverains. En complément, les équipements générateurs de bruits ont été installés dans des locaux fermés. De plus, une attention particulière a été portée à l'architecture du site.

Une exploitation optimisée

Cette usine possédant la technologie CYCLOR permet une exploitation optimisée du fait de la diminution du nombre d'étapes de traitement tout en garantissant la qualité du rejet de l'eau traitée. Cette station d'une capacité de 95 000 équivalents habitant, permet outre le traitement des eaux usées, l'accueil des matières de vidanges ainsi que des résidus de curages de réseaux.

Contact presse :**SUEZ****Charlotte PETIT** – Chargée de communication

06 31 22 75 32

charlotte.petit@suez.com

Montélimar Agglomération**Diego Barbey** – Chargé de communication

04 75 00 26 61

d.barbey@montelimar-agglo.fr**À propos de Montélimar Agglomération**

L'Agglomération est en charge de la compétence assainissement collectif depuis le 1er janvier 2010. Le Vice-président délégué est Berbard Deville, également Maire de la commune de Sauzet. La collectivité a réalisé ces dernières années une vaste démarche de travaux d'amélioration et d'extension des réseaux des eaux usées et de rénovation et de construction de stations d'épuration. Elle compte aujourd'hui 250 km de réseaux d'assainissement et 4 stations d'épuration intercommunales. Elle a délégué la gestion de ces installations à SUEZ.

Montélimar Agglomération compte 26 communes membres : Allan, Ancône, Bonlieu sur Roubion, Charols, Châteauneuf-du-Rhône, Condillac, Cléon d'Andran, Espeluhe, La Bâtie-Rolland, La Coucourde, La Laupie, La Touche, Les Tournettes, Manas, Marsanne, Montboucher-sur-Jabron, Montélimar, Portes-en-Valdaine, Puygiron, Rochefort-en-Valdaine, Roynac, Saint Gervais sur Roubion, Saint Marcel les Sauzet, Saulce-sur-Rhône, Sauzet, Savasse

Elle réunit 61000 habitants sur son bassin de vie de 370 km² de superficie.

À propos de SUEZ

Nous sommes à l'aube de la révolution de la ressource. Face à l'augmentation de la population mondiale, l'urbanisation croissante et la raréfaction des ressources naturelles, sécuriser, optimiser et valoriser les ressources est indispensable pour notre avenir. SUEZ (Paris SEV, Bruxelles : SEVB) alimente 92 millions de personnes en eau potable, 65 millions en services d'assainissement, valorise 16 millions de tonnes de déchets par an et produit 7 TWh d'énergie locale et renouvelable. Avec 82 536 collaborateurs, SUEZ présent sur les cinq continents est un acteur clé de l'économie circulaire pour la gestion durable des ressources. En 2016, SUEZ a réalisé un chiffre d'affaires de 15,3 milliards d'euros.